

Règlement La Mazerollaise 05/09/2021

La Mazerollaise est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés comportant un certain nombre de caractéristiques techniques, les coureurs sont tenus de respecter le règlement

Article 1

L'association des parents d'élèves de Mazerolles (64), association régie par la loi 1901, organise sa 4ème édition, la Mazerollaise, le dimanche 5 septembre 2021 initialement prévue le 21 février 2021.

Ce règlement s'applique à toutes les épreuves.
Les épreuves proposées sont les suivantes :

- Trail de 23kms - Départ 9h00
- Semi-marathon - Départ 9h15
- Trail de 10 kms - Départ 9h30
- Marche loisir - Départ 9h35
- Course sur route de 10kms – Départ 9h45
- Marche chrono - Départ 9h50

Article 2 :

Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs licenciés F.F.A., licenciés athlé loisir FFA, licenciés UFOLEP, licenciés d'autres fédérations sportives mentionnant l'autorisation de course à pied en compétition et aux non-licenciés, majeurs et mineurs (seuls les cadets sont autorisés à courir sur le parcours de la course 10km) possédant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé lui-même (datant de moins d'1 an). Une marche loisir étant organisée, il ne sera pas demandé de certificat médical aux marcheurs.

Article 3 :

Le droit d'inscription est fixé à 14 euros pour le 23km et pour le semi-marathon, 10 euros pour le 10km, 10 euros pour la course sur route, 10 euros pour la marche compétition et 6 euros pour la marche loisir dans le cas où l'inscription **complète** est adressée aux organisateurs via le site d'inscription www.pyreneeschrono.fr (paiement en ligne), avant 18h la veille de l'épreuve. L'inscription le jour de la course sera peut-être possible si les conditions sanitaires le permettent jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course mais elle sera majorée de 2 euros pour les épreuves chronométrées. La marche pour les enfants de moins de douze ans est gratuite. En raison des conditions sanitaires, il n'y aura pas de cadeaux cette année offerts aux participants.

Article 4 :

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course au foyer rural de Mazerolles à partir de 7h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la première course.

Article 5 :

Départ : Trail 23kms à 9h00. Semi-marathon à 9h15. Trail de 10kms à 9h30. Marche marche loisir à 9h35, course sur route 10kms à 9h45, marche chrono à 9h50 et la course enfant à 11h30
Les parcours ont un départ et une arrivée commune devant le foyer rural de MAZEROLLES
Un briefing pour les dernières recommandations est prévu avant le départ des épreuves.

Balisage :

Il sera effectué avec de la rubalise blanche et rouge, de la peinture fluorescente et des panneaux indicateurs. Présences de baliseurs à l'intersection des routes.

Ravitaillements : Si les conditions le permettent les ravitaillements seront positionnés ainsi :

Trail 23kms : 1 ravitaillement au niveau du km 8, un au niveau du km 12 et un au niveau du km 17.

Semi-marathon : 1 ravitaillement au niveau du km 7 et un ravitaillement au niveau du km 14

Trail 10kms : 1 ravitaillement au niveau du Km 6

Course 10kms route : 1 ravitaillement au km5

Marche : 1 ravitaillement au niveau du km 5

Arrivée : Elle est située au foyer rural de Mazerolles

Article 6 :

Des points de ravitaillements sont prévus sur les parcours. Ne rien jeter sur le sol. Utiliser les poubelles. Les participants s'engagent à respecter l'environnement, la flore, la faune. Les sentiers, champs et bois privés ne pourront être réempruntés en dehors de la course, sauf autorisations des propriétaires. Seul les coureurs et marcheurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillements. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours maximum après la course.

Entre-aide : Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

Sauf blessure, un coureur ne peut pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de signalement et remettre son dossard au responsable du poste de contrôle. Il doit impérativement prévenir le responsable de course.

Article 7 :

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible, ceci pour toute la durée de la course.

Article 8 : L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile (Crédit Mutuel) pour la durée de l'épreuve. L'attestation a été déposée à la préfecture.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état ou une préparation insuffisante.

Article 9 :

Liaison radio permanente. Tous les carrefours sont balisés au sol et protégés. Un véhicule de secours assurera la prise en charge des éventuels blessés pendant le temps imparti de l'épreuve sportive.

Article 10 :

Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 11 :

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers masculins et féminins de chaque course au classement scratch.

Article12 :

La remise des récompenses aura lieu au foyer rural de Mazerolles à partir de 12h15

Article13 :

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement. Tout concurrent s'engage à respecter ce règlement par le seul fait de son inscription. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement ci-dessus

Article14 :

Les participants à la Mazerollaise s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L 230-1 et suivants du Code des Sports.

Article 15

Le jury et les organisateurs se réservent le droit de prendre toute disposition ou de faire des modifications. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents au moment du départ

PROTCOLE SANITAIRE LA MAZEROLLAISE

Les participants s'engagent à :

- Respecter les gestes barrières qui seront rappelés par un affichage sur le site de la course.
- Respecter les sens de circulation matérialisés au sol.
- Porter un masque dès l'arrivée sur le site, pendant les 200 premiers mètres de la course et dès le passage de la ligne d'arrivée.
- Respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible.
- Ne pas cracher au sol et utiliser les mouchoirs à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.
- A venir avec leur propre masque (l'organisation n'aura qu'un stock limité de masque à vendre en cas d'oubli au prix de 1€).

– A prévenir les organisateurs de la course en cas de symptômes covid pendant les 14 jours post course.

– Respecter une distance physique d'au moins un mètre dans les files d'attente.

Les coureurs ayant présenté la covid 19 devront consulter un médecin préalablement à leur inscription à la course pour savoir si la pratique des efforts intenses et de la course en compétition est possible.

Les participants et spectateurs présents sur la zone départ arrivée ne doivent pas se regrouper et s'espacer sur le site qui est suffisamment grand pour accueillir tout le monde dans le strict respect des gestes barrières.

Les organisateurs incitent les participants à faire preuve de bon sens et de civisme pour un bon déroulement de l'évènement.